

Conseil régional de
l'environnement de
la Montérégie

Mémoire du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

• Pipeline Saint Laurent

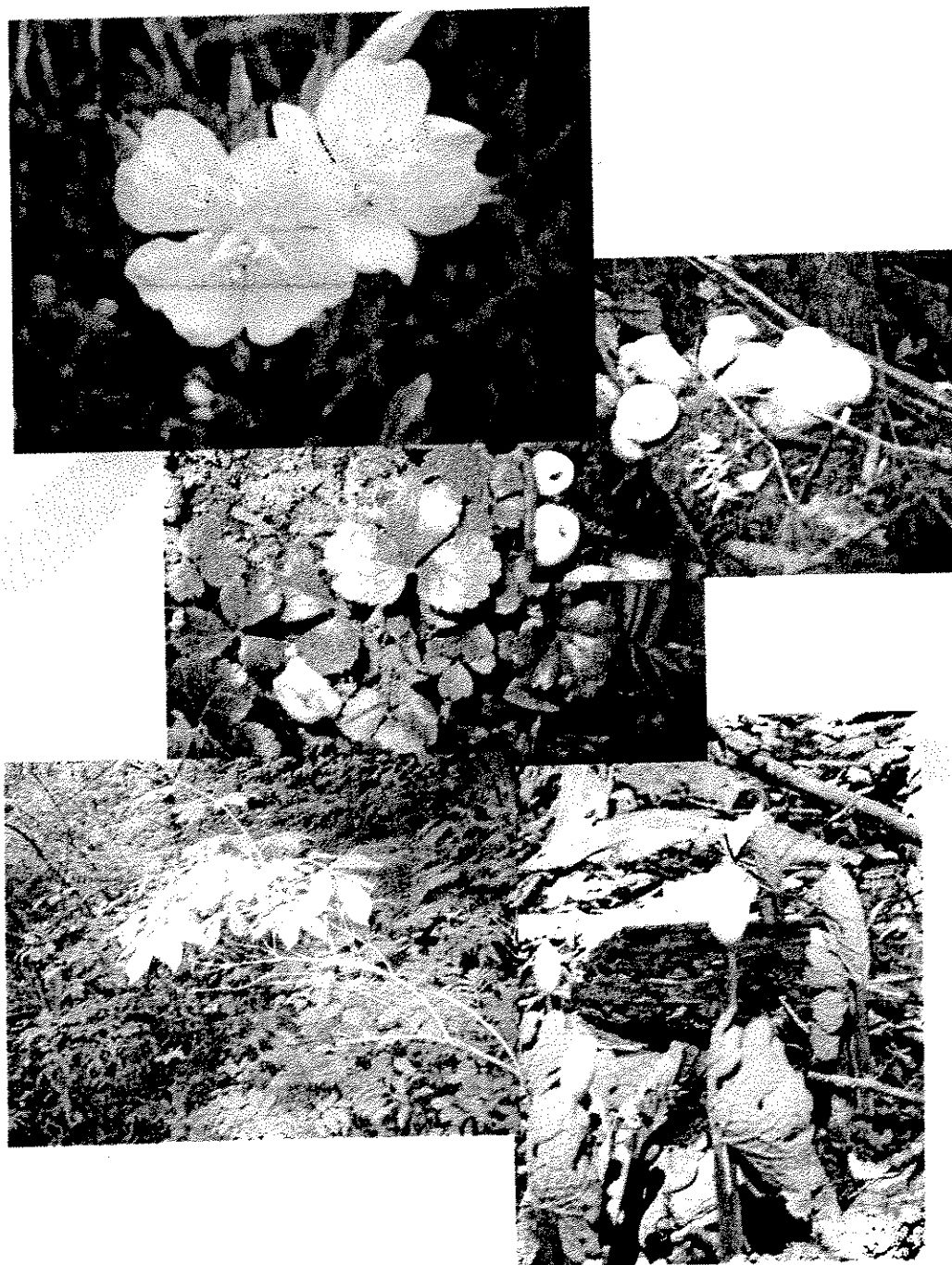


TABLE DES MATIÈRES

-Vision, mission et mandat du Conseil Régional.....	04
-Conseil d'administration	
-La région de la Montérégie.....	06
-La Montérégie	
-La Montérégie description du milieu physique	
-Sommaire du réseau hydrographique Montérégien	
-Carte bassin versant	
-carte formation géologique	
-Résumé des rencontres et action du CREM dans le dossier.....	11
-Développement durable ?.....	14
-Qu'est-ce que le développement durable	
-Pas à pas avec la nature	
-Enjeux	
-L'essentiel	
-La concertation et l'industrie.....	19
-Le CREM et la coalition.....	22
- principes argumentaires du comité technique	
-Pourquoi le tracé ?.....	25
-Relevé faunique et floristique du boisé de Verchères.....	26
-Le tracé dans le boisé de Verchères	
-Acériculteur	
-Récolte forestière	
-Activité récréative	
-Couvert forestier	
-Plante à statue particulière	
-Biographie de R.Marois et P.Brissette	
-Impact négatif sur le Boisé de Verchères	
-Zone de risque	
-Bilan des relevés fauniques et floristiques.....	40

-Lexique et abréviations.....	43
-Conclusion.....	42
-Annexe.....	48
-Liste des plantes observées	
-Liste des arbres du boisé de Verchères	
-Essences feuillues	
-Essences résineuses	
-Espèces ligneuses	
-Document sur les observations des plantes à statue particulière.....	56
-Liste des poissons qu'on retrouve dans le grand ruisseau (ruisseau Beloeil)	
-Résolution de la CRÉ Montérégie Est	
-Résolution de la Municipalité de Saint Mathieu de Beloeil	
-Résolution de la MRC de la Vallée-du-Richelieu	
-Compte rendu de réunion	
-Résolution de la MRC de Lajemmerais	
-Copie de la pétition déposée au ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs.....	119

Protégeons nos forets Pour nos enfants



Préface

- *Une société en développement et en évolution*
- *La Montérégie est une grande région, ses secteurs et différences géographiques et démographiques sont nombreux. Elle se distingue par son agriculture, la richesse de ses terres, mais aussi par sa biodiversité. Bientôt elle se distinguera peut-être par son énergie éolienne.*
- *Le développement immobilier, industriel et agricole a contribué à marquer l'ensemble de son couvert forestier et de son environnement. Maintenant que son paysage est en partie dévaidé par plusieurs facteurs différents, certains sont portés à identifier des coupables. Pour corriger le tir, il faut par-*
- *contre regarder le futur plutôt que le passé. Les nouvelles infrastructures qui nous seront imposées par la force des choses devront respecter des critères beaucoup plus serrés. Les citoyens corporatifs devront se comporter comme des actionnaires du développement durable. Qui dit actionnaires dit investissements et implications: Ils devront travailler en symbiose avec les acteurs de tous les secteurs pour s'assurer d'une continuité de nos ressources futures. La concertation et le développement durable devront faire partie du mode d'investissement et d'expansion des entreprises de demain pour qu'elles soient compétitives.*
- *Ces deux éléments devront être les assises de tout développement pour éviter que notre société ne s'écroule par elle-même.*
- *Nous sommes capables de beaucoup pour nos générations futures, alors faisons-le ensemble.*
- *Richard Marois*
- *Président du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie*

Vision, mission et mandat du conseil régional

VISION

Le Conseil régional de l'environnement de la *Montérégie* doit contribuer au développement harmonieux de la Montérégie.

MISSION

Le Conseil régional de l'environnement de la *Montérégie* a pour mission de soutenir le développement durable et de favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

MANDAT

Favoriser et organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement et d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable en Montérégie.

Favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la Montérégie. (sensibilisation, formation, éducation et autre types d'actions).

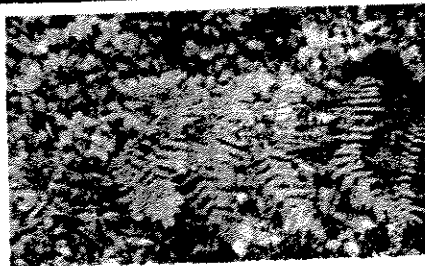
Favoriser et soutenir la mise sur pied de projets par le milieu et réaliser des projets et actions prioritaires afin de soutenir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement en Montérégie.

Regrouper et représenter, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, des organismes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et la promotion du développement durable en Montérégie.

Informé, sensibiliser et contribuer à responsabiliser les individus et les organisations à la protection de l'environnement et au développement durable.

Agir à titre d'organisme ressource auprès des intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Susciter et encourager la participation des agents dynamiques du milieu au sein du Conseil régional.



Conseil d'administration

Président

Richard Marois Gestionnaire

Vice président

Marc Olivier Chimiste

Bruno Gadrat Architecte paysagiste

Trésorier

Luc Manseau comptable agréé

Secrétaire

Chantal D'Auteuil Biologiste, Bassin versant

Serge Beaulieu UPA

Réjean Bessette UPA

Luc Bergeron Zip Ville-Marie

Patrick Brissette Bois de Verchères

Jean Roberge-Boucher Bassin versant

Daniel Cyr Bassin versant

Marc-André Guertin Centre de la Nature du Mont

Saint-Hilaire

Céline Lussier-Cadieux Boisé des Douze

Benoit Paré Résidant vert

Jacques Thivierge QIT Fer et Titane

Hugo Robitaille Fondation québécoise de la faune

Gisèle Floc'h-Rousselle Direction Générale

La région de la Montérégie

La Montérégie

Divers événements ont contribué à faire connaître la problématique environnementale montréalaise ces dernières années. Ainsi, en 1987-88, la Société Montréalaise de Développement (SMD) réalisait un bilan de l'activité scientifique et technologique de la région. L'un des travaux complémentaires de ce bilan portait sur l'environnement. Suite à ces démarches en 1989 le conseil régional de l'environnement était créée. Depuis, le Crem as produit de nombreux colloques et outils sur l'environnement et la concertation de son milieu. Son mandat et sa mission se sont élargie au cours des années et il est un des principal promoteur du développement durable en Montérégie.

La Montérégie description du milieu physique

La Montérégie est située dans la partie méridionale du Québec, à l'extrême sud-ouest. Elle est bordée au nord par le fleuve Saint Laurent et la rivière des Outaouais, qui les séparent des régions de l'Outaouais, Montréal, Lanaudière et des Laurentides. Au sud par les états américains de New York et du Vermont, à l'est par la région de l'Estrie et des Bois Français et enfin à l'ouest par l'Ontario et le fleuve Saint Laurent. Soit une couverture de 11,000 km carré au total.

Deux grandes formations géologique couvrent le territoire de la Montérégie. La première, les basses terres du St Laurent, occupe les parties Ouest, centre et nord du territoire et couvre plus de 70% de la superficie de la région. Elle se caractérise par une plaine uniforme, toutefois marquée par la présence de petits secteurs où la topographie est plus accidentée (collines de Rigaud et partie sud-ouest le long de la frontière américaine). La régularité du relief de la plaine est aussi interrompue, dans la partie centrale de la région par la présence de sept massifs appelés les Collines Montérégiennes. Il semble d'ailleurs que celles ci auraient inspiré le nom de notre région.

Il s'agit d'ouest en est des Mont suivant :

- Le Mont Saint Bruno (218 mètres)
- Le Mont Saint Hilaire (411 mètres)
- Le Mont Rougemont (381 mètres)
- Le Mont Saint Grégoire (267 mètres)
- La Montagne Yamaska (416 mètres)
- Le Mont Shefford (526 mètres)
- La Montagne de Bromont (553 mètres)

Aussi a l'extrême sud est de la Montérégie ce trouve la chaîne des Appalaches.

Mont Foster (705 mètres)

Mont Écho (750 mètres)

Mont Gagnon (855 mètres)

Le sommet rond du canton de Sutton (962 mètres)

Le Mont Pinacle (710 mètres)

Les sols Montérégien sont parmi les plus fertile du Québec. Ils résultent de la dernière période glaciaire, qui aurait déposé une épaisse couche d'argile et par endroit des matériaux sableux. La majeure partie du territoire, à l'ouest, au centre et au nord, est constituée de sol argileux d'origine marine, ou, le long des principaux cours d'eau. Les pente de terrain généralement faible ont favoriser la qualité des terres et ont y retrouve ainsi environ 500,000 ha de sol de catégorie Aa, étant le meilleur des sol agricole.

Le couvert forestier se constitue entre autres d'érablières à cayer, d'érablières a tilleul et d'érablières a bouleau jaune. L'érable, le peuplier, le bouleau, le frêne et le hêtre compose la majorité de nos bois. Une plus faible partie est composé de sapin, pin blanc, d'épinette, de pruche et de thuya et surtout dans les parties plus montagneuse et humides.

Sommaire du réseau hydrographique Montérégien

Le réseau hydrographique de la montérégie se compose de plusieurs ensemble de cours d'eaux. Du fleuve Saint Laurent à la rivière des l'Outaouais avec ses lacs. Les rivières Châteauguay, Richelieu et Yamaska se déversent dans le fleuve et sont composé par un grand nombres de rivière secondaires.

La Châteauguay est situé au sud Ouest de la Montérégie et ses principaux affluents sont les rivières Trout, aux Outardes et la rivière aux Anglais

La rivière Richelieu est majoritairement au centre de notre Montérégie. Les principaux tributaire du Richelieu et du lac Champlain en sol Québécois sont, la rivière du Sud, la rivière l'Acadie, la rivière des Hurons, la rivière aux Brochets, Lacolle et Missisquoi.

La rivière Yamaska est situé au nord est de la Montérégie. Ses principaux tributaires sont les rivières Noire, yamaska Sud-est et Yamaska Nord.

Il existe quatres organismes de bassin versant en Montérégie qui protège les rivière Châteauguay, Yamaska, Richelieu, Missisquoi et leurs affluent.

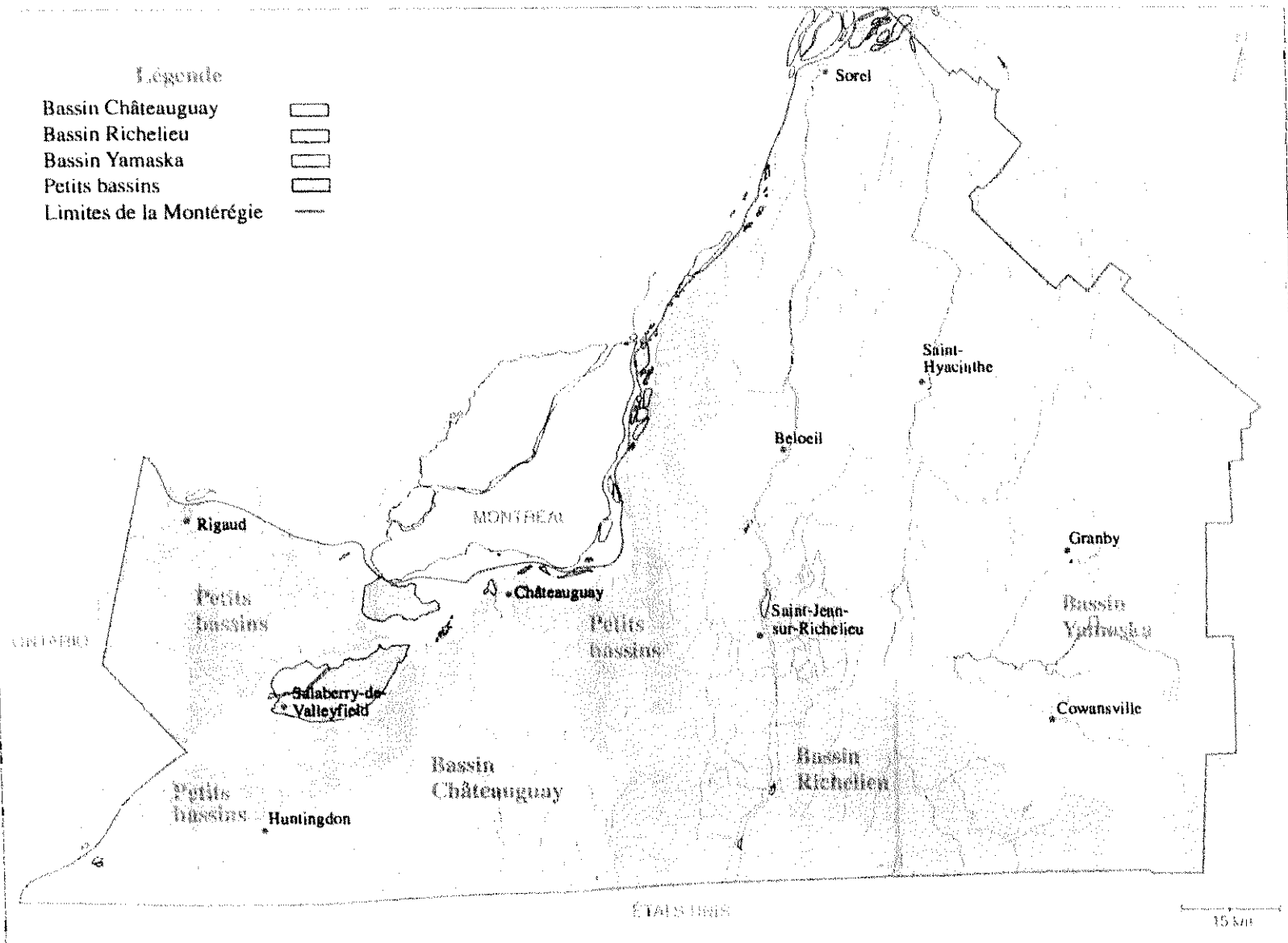


Fig. 1.2 - Principaux bassins versants de la Montérégie. (Source : Gouvernement du Québec, MEF, Direction des écosystèmes aquatiques)

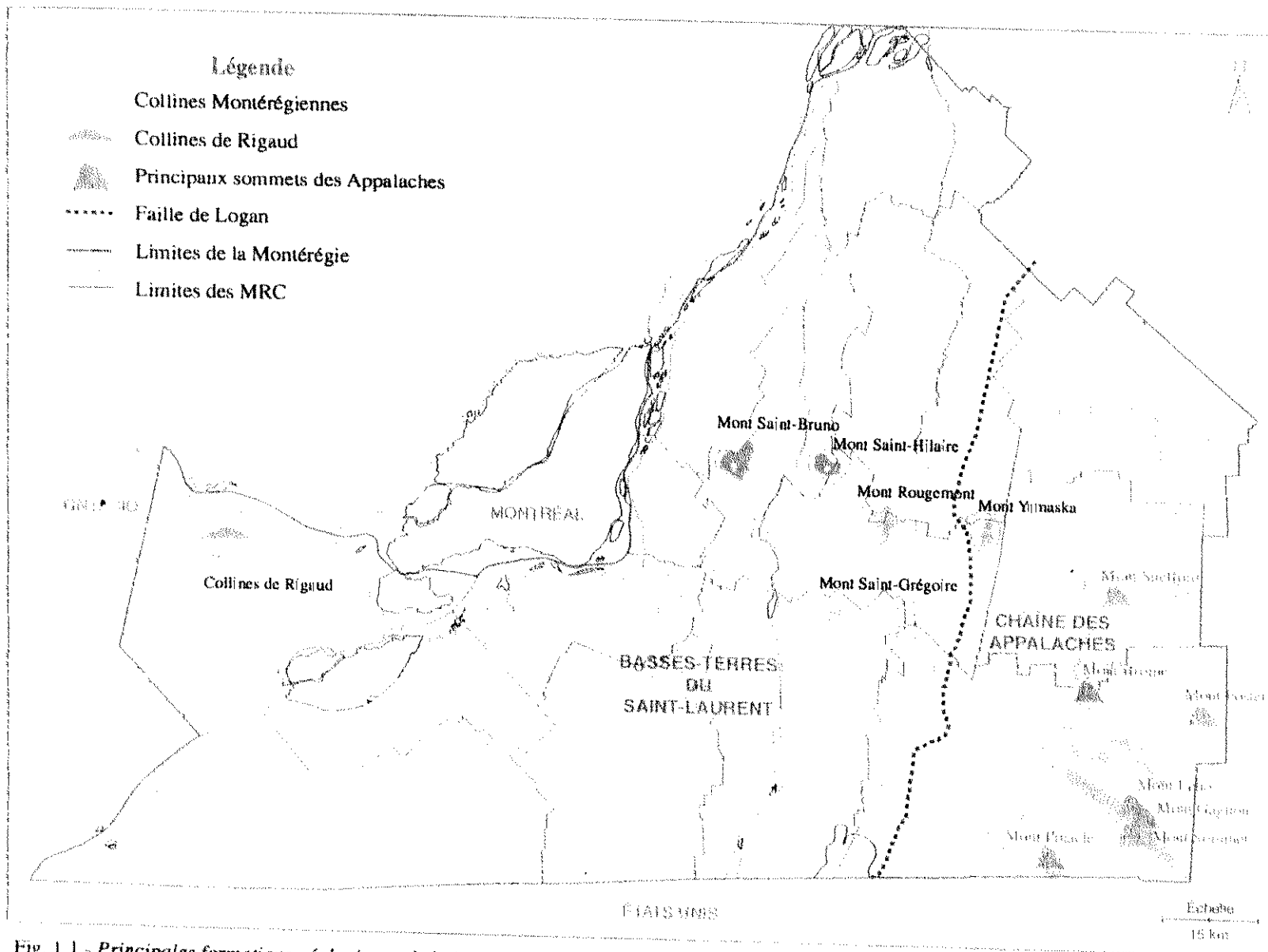


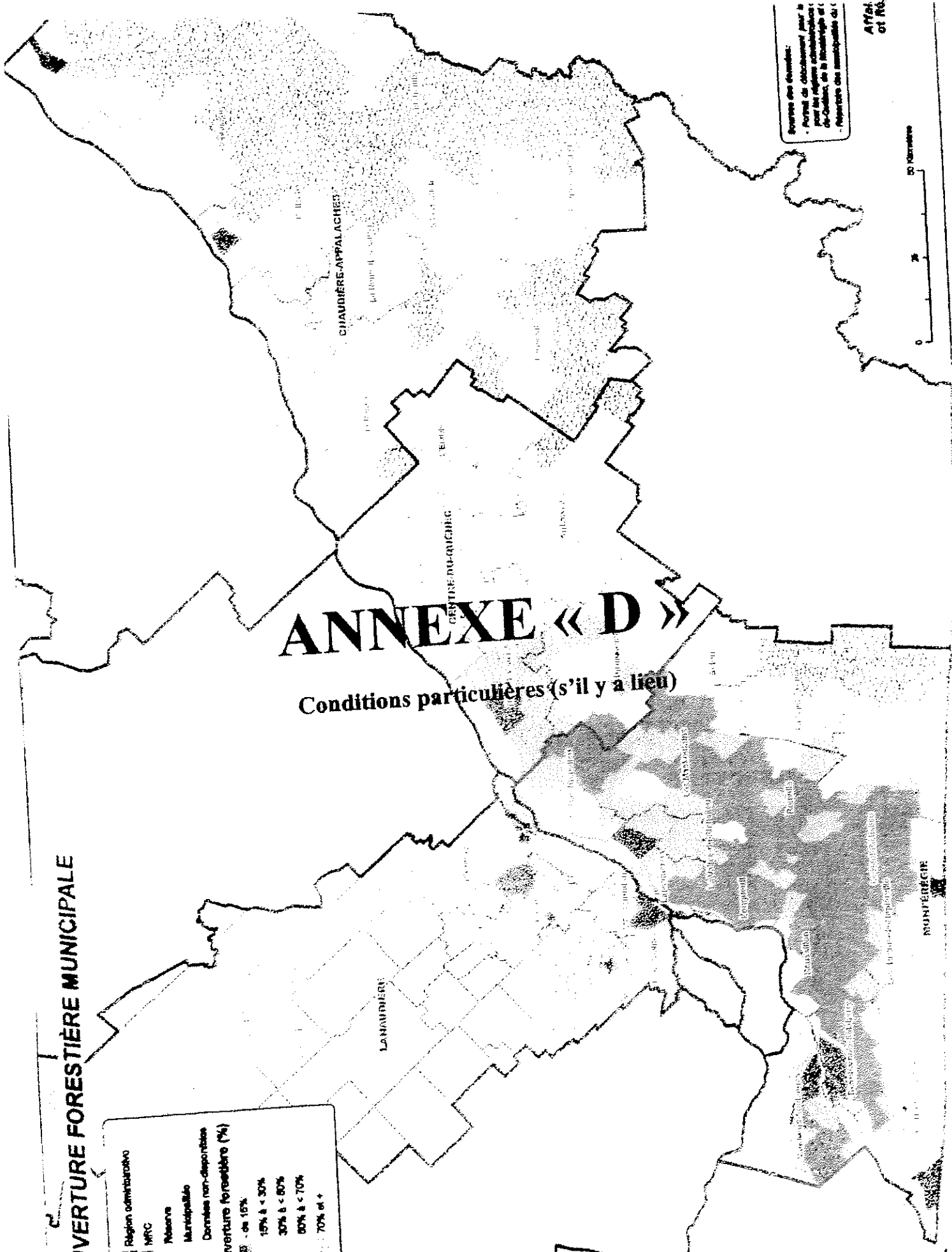
Fig. 1.1 - Principales formations géologiques de la Montérégie. (Source : CRE Montérégie)

VERTURE FORESTIÈRE MUNICIPALE

Région administrative
 MRC
 Région
 Municipalité
 Données non-disponibles
 ouverture forestière (%)
 de 15%
 15% à < 30%
 30% à < 50%
 50% à < 70%
 70% et +

ANNEXE « D »

Conditions particulières (s'il y a lieu)



Sources des données:
 • Annuaire de l'habitat pour le Québec
 • Annuaire des municipalités du Québec
 • Répertoire des municipalités du Québec

ART 101
et 102

Résumé des rencontres et actions du CREM dans le dossier du pipeline Ultramar

Résumé des rencontres du Crem et des autres acteurs impliqués dans le dossier Ultramar de mai 2005 à mars 2007

Première rencontre

À la fin mai 2005, le conseil régional est informé par le biais des médias de l'implantation d'un pipeline qui traversera le Québec de Lévis à Montréal. Nous communiquons avec Ultramar afin de rencontrer les représentants de l'entreprise. L'entreprise accepte de bonne foi de nous rencontrer afin de nous expliquer le projet de pipeline et ses alternatives. La première rencontre se solde bien, nous pensons que le dossier avance bien. D'ailleurs, il est important de dire que l'entreprise s'est toujours bien comportée dans les échanges que nous avons eus. La seule inquiétude qui est soulevée dans le premier échange est la caractérisation de la faune et de la flore dans les zones importantes comme le boisé de Verchères. Il nous apparaît important qu'un acteur neutre effectue la caractérisation faunistique et floristique de la Montérégie. Nous proposons les services du Crem de façon bénévole pour accompagner la firme qui fera la caractérisation.

Dans le même été, plusieurs citoyens de la communauté interpellent le Conseil régional pour signaler leur inquiétude liée au passage du pipeline d'Ultramar, principalement des propriétaires terriens et des agriculteurs de la région. Nous apprenons la création d'un groupe qui s'oppose au passage du pipeline, mais surtout au droit d'expropriation qui a été voté à l'Assemblée nationale. En prémisses notre mission étant la concertation, nous ne nous opposons pas au passage comme tel par contre, nous recevons la protestation et l'écoutons.

L'expropriation

Nous ne sommes pas favorables à l'expropriation de façon cavalière de quelque partenaire que ce soit. Il est par contre plus inquiétant de voir nos responsables politiques émettre ce droit à un citoyen corporatif. Nous croyons que nos élus doivent toujours garder ce pouvoir en entier et ne pas le remettre en partie ou en entier à quelque tierce personne que ce soit. Ce pouvoir donné à un autre citoyen doit être remis en question selon nous.

Deuxième rencontre, *septembre 2005*

Nous signifiions de nouveau l'importance de notre accompagnement dans la caractérisation de la Montérégie. Le représentant d'UDA nous signale que l'analyse n'est pas commencée en Montérégie et qu'elle débutera bientôt. Nous demandons une rencontre avec Ultramar et les citoyens de notre communauté. Le temps avance et les échanges, bien qu'intéressants, ne semblent pas porter des résultats très concrets. Nous insistons sur une large participation du milieu.

Troisième rencontre, *décembre 2005*

Nous rencontrons les citoyens montérégiens et organisons une nouvelle rencontre avec Ultramar et des citoyens inquiets au bureau du Crem. A cette rencontre les agriculteurs signalent que le faible creusage du pipeline les obligera à passer à des endroits précis, ils devront donc faire des demandes avant d'effectuer des changements sur leurs propriétés. Un citoyen s'interroge sur la responsabilité qui reviendra aux agriculteurs et propriétaires qui pourraient endommager par erreur le pipeline. La machinerie utilisée qui change de jour en jour doit être sous la responsabilité des propriétaires. Les assureurs vont-ils augmenter leur prime suite au passage du pipeline ? Ultramar s'engage à payer les avocats pour étudier l'entente, mais seulement si les propriétaires signent l'entente. Le propriétaire doit donc assumer les frais s'il ne signe pas et s'il signe il est de toute façon lié par son engagement. De nouveau, nous soulignons l'importance d'avoir un acteur neutre pour la caractérisation de la faune et la flore montérégiennes.

Première rencontre de la table de Concertation MRC, Groupes environnementaux et UPA

22 février 2006

Les acteurs du milieu se réunissent à l'invitation du député Charbonneau, du comté de Borduas. Une table de discussion sur les impacts du pipeline est conçue. Les discussions s'orientent sur les impacts environnementaux, économiques et humains de ce dossier. Un comité technique est créé pour vérifier certaines informations. Des citoyens font aussi partie du grand comité. Les impacts sur les terres agricoles sont significatifs et alimentent les échanges.

05 Avril 2006

Devant une absence de réponse d'Ultramar et donc un refus de collaborer à l'analyse des écosystèmes de la région, le Crem commence à prendre des relevés fauniques et floristiques du bois de Verchères.

- *19 mai 2006*

Deuxième rencontre du grand comité de concertation MRC, UPA, CREM, Covabar, Centre de la Nature et citoyens. La rencontre révèle de plus en plus d'inquiétudes, le Crem a été dans l'obligation d'entreprendre de façon bénévole des relevés de terrain. Déjà des plantes et des espèces d'importance ont été recensées. Des inquiétudes au niveau de la sécurité sont aussi abordées. Le comité technique ayant eu une rencontre début mai, celui-ci s'élargit afin de constituer une position commune de tout les acteurs et organismes.

Plusieurs rencontres du comité technique ont lieu de mai à août (quatre rencontres)

Le consensus se fait autour de l'option couloir Esso. Suite à plusieurs échanges, tous les partis s'entendent pour présenter le couloir Esso comme l'alternative qui serait la moins dommageable à tous les points de vue. Cette alternative sera présentée aux villes touchées pour vérifier l'acceptabilité.

novembre 2006

Le Crem prend ses derniers relevés de terrain dans le bois de Verchères. Du 05 avril 2006 à la fin de décembre 2006, environ 60 à 70 visites ont permis d'amasser beaucoup d'information.

Les visites étaient de trois heures et plus pour un minimum de 300 à 400 heures d'investissement.

Plus de 2200 photos avec relevé GPS

Écoute et observation des espèces aviaires et amphibiens.

Le développement durable?

- Qu'est-ce que le développement durable ?

- L'humanité se retrouve confrontée à une situation de plus en plus contraignante. D'un côté il y a le déclin constant des ressources naturelles et de la santé des écosystèmes et le risque conséquent d'effondrement de la biodiversité; de l'autre, une demande croissante pour ces ressources et pour les services rendus par les écosystèmes. Nos décisions et nos comportements ont un impact direct sur notre marge de manœuvre. Plus elle diminue, plus elle menace la capacité des prochaines générations à mener une vie saine et prospère, et plus il leur sera difficile de satisfaire leurs besoins. Une société responsable doit donc s'assurer de maintenir, sinon d'améliorer, sa marge de manoeuvre.
- Par ailleurs, à défaut de prendre les décisions qui s'imposent, les municipalités vont subir des pressions constantes qui vont prendre différentes formes:
 - ‡ coûts plus élevés pour les matières premières, la gestion des déchets et les opérations de nettoyage de l'environnement;
 - ‡ augmentation importante des primes d'assurance pour couvrir les désastres naturels;
 - ‡ règlements plus sévères (environnement, santé publique, droit des citoyens à l'information);
 - ‡ pression des citoyens plus soucieux de l'environnement;
 - ‡ mauvaise publicité;
 - ‡ compétition accrue pour attirer et retenir de nouveaux citoyens et de nouvelles entreprises;
 - ‡ compétition accrue pour attirer et conserver les meilleurs employés, qui recherchent un emploi significatif et des conditions de travail saines et gratifiantes;
 - ‡ concurrence des municipalités qui ont perçu les contraintes et qui ont commencé à s'ajuster, etc.
- Le seul moyen de se sortir de l'impasse est de se conformer aux principes du développement durable.
- Mais le développement durable concerne un réseau d'interactions vaste et complexe qui exige une bonne compréhension du fonctionnement de notre planète et des conditions essentielles à la vie.

≥ Il y a trois niveaux d'existence sur la terre: les niveaux physique, biologique et humain. Chacun de ces niveaux est gouverné par un ensemble de lois qui comprend toutes les lois des niveaux inférieurs plus de nouvelles lois qui lui sont propres. Ainsi :

≥1. le système physique, qui comprend l'atmosphère, l'hydrosphère (eau) et la lithosphère (croûte terrestre), obéit aux lois de la chimie et de la physique;

≥2. les systèmes vivants (biosphère) obéissent aux lois de la chimie et de la physique, mais aussi à celles de la biologie et de l'écologie;

≥3. les systèmes humains, dont le système économique, sont tous soumis aux lois chimiques, physiques biologiques et écologiques auxquelles viennent s'ajouter des lois promulguées par la société.

≥ Les systèmes humains doivent donc respecter les principes non négociables de la physique, de la chimie et de la biologie. Autrement dit, tout développement économique qui ne tient pas **simultanément** compte des mécanismes régulateurs de la biosphère et de la satisfaction des besoins humains fondamentaux ne peut être durable. De plus, la complexité du système, avec ses composantes environnementales, sociales et économiques, exige une vision globale qui ne peut résulter que de l'effort collectif du plus grand nombre de personnes.

≥ En somme, la santé économique d'une société ne se maintient que par sa double ouverture sur l'humain et sur la biosphère. Car c'est dans la nature qu'elle trouve les énergies et les matières qu'elle transforme afin d'en tirer un flux utile de biens et de services destinés à répondre aux besoins individuels et collectifs des citoyens. L'économie ne peut donc assurer sa propre pérennité qu'à travers le respect des mécanismes régulateurs de la biosphère. Et elle ne trouve sa justification que lorsqu'elle est au service des valeurs humaines. Voilà l'essence du développement durable.

Pas à pas avec la nature

Le titre est notre traduction de « *The Natural Step* », groupe qu'un médecin suédois, oncologue, Karl-Henrik Robert a créé pour préciser les conditions générales du développement durable. Par le nom du groupe ainsi créé, l'expression *The Natural Step* désigne l'ensemble des principes autour desquels le groupe tente de susciter un consensus dans le monde.

L'équipe originale, composée d'une cinquantaine de scientifiques, s'est transformée depuis en un puissant réseau de plus de 10 000 Suédois (scientifiques, économistes, artistes, ingénieurs, fermiers, enseignants, designers industriels, avocats, psychologues, architectes et médecins). Une soixantaine de compagnies et autant de municipalités utilisent cette méthodologie pour redéfinir leurs opérations en fonction d'un développement durable.

Voici, selon *The Natural Step*, les quatre conditions essentielles de ce développement:

1. Les substances provenant de la croûte terrestre ne doivent pas systématiquement augmenter dans la biosphère. Les métaux, les combustibles fossiles et autres minéraux ne doivent pas être extraits à un rythme plus élevé que ce qui peut être retourné et réabsorbé par la lithosphère.
2. Les substances produites par la société humaine ne doivent pas systématiquement augmenter dans la biosphère. Les matériaux fabriqués par l'homme ne doivent donc pas être produits plus vite qu'ils ne sont décomposés et réintégrés dans les cycles naturels, ou déposés à l'intérieur de la croûte terrestre et transformés à nouveau en matières premières naturelles.
3. Les bases physiques de la productivité et de la diversité naturelles ne doivent pas être systématiquement détériorées. Nous ne devons pas diminuer en quantité ou en qualité la productivité de la biosphère, ni prélever dans la nature plus que ce qu'elle peut reconstituer.
4. Les besoins humains doivent être satisfaits par un usage juste et efficace de l'énergie et des ressources naturelles. Cela nécessite un accroissement de l'efficacité technique et organisationnelle partout sur la planète, particulièrement dans les régions les plus riches.

Ces principes ont servi de guide au virage environnemental d'Interface. Mais, pour atteindre le développement durable, une entreprise publique ne doit pas seulement s'orienter dans la bonne direction, elle doit aussi constituer une valeur pour ses actionnaires. Chaque étape vers le développement durable doit devenir une plateforme pour les étapes suivantes et doit être solidement étayée par des résultats positifs, aussi bien sur le plan économique que sur le plan écologique. À cette fin, le département de recherche et développement d'Interface, Interface Research Corporation (IRC), a mis au point le programme EcoSense qui est responsable de la performance environnementale d'Interface et qui lui fournit des indicateurs pour mesurer ses progrès. Chaque étape du processus manufacturier a été examinée, depuis les achats jusqu'à la distribution du produit. Chaque opération a été analysée et évaluée sur la base de la qualité du produit, de l'efficacité des procédés et de son impact sur l'environnement. L'estimation de l'impact écologique de toutes les activités d'Interface a tenu compte du flux des matériaux et de l'énergie, des rejets dans l'air et dans l'eau, du recyclage, etc. Chaque paramètre a été évalué et l'ensemble de ces mesures, regroupées sous le nom d'EcoMetrics, constituent les valeurs de base à partir desquelles on évalue les progrès. Par ailleurs, les 6 300 employés d'Interface ont été mis à contribution au moyen d'un programme de bonus appelé QU (Quality Utilizing Employee Suggestions and Teamwork, qu'on pourrait traduire par «recherche de la qualité à partir des suggestions des employés et de leur travail d'équipe»). Cette initiative a permis des économies substantielles en incitant les employés à traquer le moindre déchet, le moindre gaspillage de matériaux ou d'énergie et à faire des suggestions pour améliorer les pratiques de la compagnie. Au total, depuis 1994, Interface a réduit ses coûts de 40 millions de dollars et elle pense atteindre 76 millions à la fin de 1998. Les épargnes générées par le programme QUEST ont servi à financer les premiers investissements de la compagnie dans son virage environnemental.

Enjeux

Dans nos choix écologistes, il est essentiel de faire la différence entre les énergies non renouvelables et souvent polluantes, et celles qui n'ont pas ces limites. Le pétrole et le charbon sont de la première sorte et l'énergie solaire, de la deuxième. Alors pourquoi sommes-nous dépendants de formes d'énergie qui sont littéralement des sources de pollution? Ainsi que le démontre le savant et économiste Nicholas Georgescu-Roegen, la difficulté s'adresse aux scientifiques:

Le flux d'énergie solaire nous parvient avec une intensité extrêmement basse, comme une pluie très fine, presque une brume microscopique. Ce qui différencie essentiellement cette pluie de la vraie pluie est que cette pluie de radiations ne se rassemble pas naturellement dans des ruisselets, des ruisseaux, des rivières et finalement dans des lacs d'où nous pourrions la tirer en grandes quantités, comme c'est le cas avec les chutes d'eau. Imaginez la difficulté à laquelle on ferait face si on essayait d'employer directement l'énergie cinétique de quelques gouttes de pluie microscopiques, au moment où elles tombent. L'utilisation directe de l'énergie solaire (sans passer par l'énergie chimique des plantes vertes ou par l'énergie cinétique du vent et des chutes) présente les mêmes difficultés. Mais cette difficulté n'est pas synonyme d'impossibilité.

L'essentiel

«C'est la démesure dans la consommation et le développement sous forme de croissance qui sont en cause au fond. Tant qu'ils subsisteront, les efforts pour naturaliser la production industrielle ne seront pas vains certes, car ils ont un sens en eux-mêmes, mais ils risquent de donner des résultats qui décevront et décourageront ceux qui ont besoin d'escompter des résultats pour persévérer dans l'action. Aussi bien est-ce la démesure dans la consommation, dont les Occidentaux ont donné l'exemple et dont ils demeurent les champions, qui d'ores et déjà compromet la paix entre les civilisations. Cette démesure est elle-même un acte de guerre, car elle a pour prix une atteinte à l'environnement et une mainmise sur les ressources naturelles qui compromet l'avenir de tous les pays qui aspirent à la même richesse.

Dans le passé, la seule façon pour un pays d'accroître ses richesses au-delà de ce que donnait sa terre et le travail de ses habitants, c'était la conquête militaire. Un pays pouvait ainsi profiter des ressources naturelles et du travail des pays voisins, ou lointains, comme ce fut le cas pour les colonies des pays européens. Cette façon de faire avait l'avantage d'être transparente. Les profiteurs étaient bien identifiés et on pouvait espérer redresser la situation par une guerre de revanche.

La plupart des pays colonisés sont aujourd'hui indépendants et les conquêtes militaires en vue d'une occupation sont rares, du moins dans les régions industrialisées. Faut-il en conclure que les pays puissants sont devenus purs au point de renoncer à profiter de la richesse et du travail des autres? Il faut plutôt noter que la spoliation se fait par des voies détournées: en consommant plus que sa juste part des richesses de la planète et en hypothéquant l'avenir de la même planète par une pollution qui est à la mesure de la consommation, c'est-à-dire excessive. À quoi il faut ajouter l'exode des cerveaux vers les pays déjà riches dans ce domaine comme dans les autres.

S'il y avait surabondance de produits naturels désirables et nécessaires, le mot spoliation serait un peu fort. Mais ce n'est pas le cas: toutes les ressources sont limitées, à commencer par l'eau et l'oxygène. L'utilisation de la technique et du capital pour prélever plus que sa part de ces ressources est une opération plus efficace et plus rentable que la guerre, pour parvenir aux mêmes fins. Cette méthode a aussi l'avantage de présenter des avantages immédiats pour les pays lésés. Le Québec, par exemple, a pu accélérer son industrialisation en vendant son fer à rabais aux Américains. Comme en outre l'injustice commise de cette façon est légale et qu'on met un certain temps à en mesurer l'ampleur et la portée, elle passe souvent inaperçue dans l'immédiat. La prise de conscience tardive n'en sera que plus amère. Quand les Chinois et les Indiens, devenus riches, voudront leur voiture individuelle et leurs 500 litres d'eau par jour, et qu'ils ne les trouveront pas parce que la planète ne sera pas en mesure de leur fournir que feront-ils, que ferions-nous à leur place ?

Les accords de Kyoto ont justement pour but de limiter les effets de cette injustice. C'est pourquoi la défection des États-Unis a été ressentie si vivement. On voit mal comment le dialogue entre les civilisations pourrait se faire dans la sérénité, si les accords de ce genre ne se multiplient pas et ne sont pas respectés. Cela suppose, de la part des savants, des penseurs et des dirigeants, une concertation sans précédent de même que l'existence des institutions et des outils intellectuels appropriés à cette tâche.»

Tiré d'un texte de

JACQUES DUFRESNE, «La tectonique des civilisations», *L'Agora*, vol 9, no 1, fév.-mars 2001

Bibliographie

Karl-Henrik Robert, *Educating a Nation: The Natural Step*

Brian Nassar & Mary Altonary, *The Natural Step*, Préface de Karl-Henrik Robert, Postface de Paul Hawken.

Educating a nation, par Karl-Henrik Robert

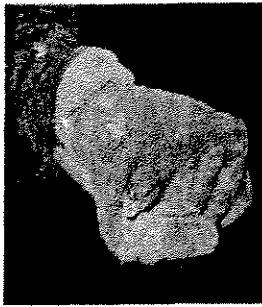
Interview de Karl-Henrik Robert

Schumacher Lecture: The cycle of Nature, Karl-Henrik Robert

Sarah James et Torbjörn Lahli, *The Natural step for sustainable cities*

Comment les villes peuvent se convertir à des pratiques durables. The New Society Publishers.

La concertation et l'industrie



Le passage industriel et le processus d'adaptation de l'industrie au développement durable

Le passage de toute structure industrielle et non naturelle a des impacts immédiats sur l'environnement. La faune et la flore contiguës à ce passage ne peuvent pas être corrigées nécessairement par des compensations ponctuelles. Le développement industriel et commercial dans le passé a eu de tristes répercussions sur notre qualité de vie. Sur le moment, le citoyen consommateur a profité de cette abondance de produits créés par l'industrie. Par contre, cinquante ans plus tard les résultats de cette révolution nous amènent à y réfléchir. Les entreprises qui exécuteront des travaux dans l'avenir ne pourront plus se contenter de compenser par des travaux en parallèle sur d'autres dossiers. Les gestes d'aujourd'hui nous le savons, pourront avoir un impact dans soixante ans et plus. Nous pouvons immédiatement constater les effets de la surconsommation de combustible fossile. Le réchauffement climatique aura des impacts sur la qualité de vie de nos héritiers. La contamination de nos bassins versants devient de plus en plus préoccupante avec les cyanobactéries.

Le passage d'une telle structure devrait donc être négocié et étudié avec la perception d'une convivialité avec le milieu récepteur de plus de cent ans. La compensation devrait être le dernier recours à utiliser et non une méthode de négociation. Le citoyen corporatif ne doit pas noyer le poisson en se donnant une belle image par la compensation. La nature a un prix mais que dire de la vie. Et oui ! Le développement durable, c'est la qualité de vie pour nous et nos successeurs. Notre situation actuelle reliée au changement climatique est la conséquence des décisions prises par notre société et les acteurs économiques du début du siècle dernier. Il serait alors illogique et déraisonnable de se servir des dernières décisions prises dans des développements industriels pour calculer les impacts et compensations futurs. Malheureusement, les exemples de compensations des dernières années n'ont pas toujours tenu compte des impacts qui se feront ressentir dans 50 ans ou dans 100 ans.

La concertation doit être sérieuse

Il y a actuellement de fausses perceptions dans certaines sphères de l'économie et de la politique. Il ne suffit pas de rencontrer les collectivités pour faire du développement durable, il faut aussi les écouter. La concertation n'est pas tâche facile, mais elle doit se faire dans une perspective de solution de groupe. Si la solution ne tient compte que d'un seul groupe, celui-ci ne se sera pas concerté. L'approche du balancier dans le développement durable n'est pas soutenable, il ne suffit pas de laisser gagner son vis-à-vis de l'autre secteur à un moment précis pour ensuite se servir afin de rétablir le balancier, il faut se concerter. L'obligation des bons citoyens corporatifs de demain et d'aujourd'hui doit être de relever ce défi. Pour réaliser leurs projets, les entreprises devront au préalable consulter et écouter la base. Les entreprises devront inclure les trois secteurs du développement durable au début du processus et pas pendant que celui-ci est en cours. Le défi n'est pas une mince tâche, mais il est désormais indispensable pour la survie de notre société et de celle de demain. Le temps alloué à cette médiation ou négociation de bonne entente ne doit pas être un facteur qui compromet les projets, mais du même coup le manque de temps ne devrait pas être un motif de décision hâtive. Si compensation il y a, elle ne doit pas se faire en ignorant les impacts indirects. La consommation d'un produit est liée à sa production et vit donc en symbiose avec les consommateurs de ce même produit. Il est donc essentiel que tout produit ait été examiné en amont sous l'angle de l'analyse de son cycle de vie.

La responsabilité d'une entreprise sur son produit inclut les impacts de son produit sur sa collectivité et notre société. Il est indispensable de souligner ce lien sinon nous serions dans une complète confusion.

C'est-à-dire, qui est responsable? Le consommateur ou le vendeur?

Le débat qui s'en suivrait n'aurait plus de fin. Le rôle de l'entreprise est premièrement de tenter de bâtir un projet dans le respect de la société de l'avenir c'est ça du développement durable.

(Donc si les combustibles fossiles n'existaient pas aujourd'hui nous devrions tenir compte de leurs impacts futurs avant leur mise en marché. Maintenant sachant leurs impacts actuels sur notre société, nous aurions beaucoup d'interrogations).

En fin de compte, si nous avions su les impacts des combustibles fossiles au début du XXe siècle, peut-être que nos choix de développement auraient été différents.

Il faut maintenant trouver des solutions viables pour tous à court comme à long terme. Si les choix sont inévitables, il est nécessaire de compenser de façon plus que raisonnable au niveau des propriétaires fonciers. De compenser aussi pour les impacts indirects mais non moins nocifs dans certains cas. Quand l'argument de la diminution des gaz à effet de serre est la raison d'être du projet, le promoteur oublie les conséquences indirectes et non négligeables. L'augmentation de capacité de transport sera triplée et favorisera une consommation accrue des combustibles fossiles. Ultramar doit donc en porter une part de responsabilité.

Le projet d'Ultramar en Montérégie

L'entreprise Ultramar dans son projet de pipeline a fait certains efforts et l'on se doit de le reconnaître. Par contre, nous avons perçu que son approche de concertation se faisait plus par obligation que par intention. Comme une belle stratégie de communications pour que ce projet soit mieux accepté des communautés. Ce n'est pas du développement durable. Il est essentiel de préparer ce genre de projet longtemps à l'avance pour connaître les préoccupations du milieu et se concerter avec ce milieu. Sinon, on fait du développement durable de surface sans conviction et profondeur. Le tracé retenu par Ultramar n'a jamais changé! Pourtant aucune discussion sérieuse sur le tracé n'a vraiment eu lieu ou presque. Malgré cela, l'entreprise tient mordicus à son tracé initial et il semble être indiscutable ou non négociable. Le fait de rencontrer les gens ne signifie pas qu'ils sont écoutés. L'expropriation? il nous apparaît aussi nécessaire de souligner que rien n'explique pourquoi nos élus ont cédé un si grand pouvoir, qui leur est réservé, à un citoyen corporatif. Le droit d'expropriation ne devrait jamais se retrouver dans les mains d'un citoyen, corporatif ou non. Ce droit est avant tout le privilège qu'une démocratie donne par suffrage à ses représentants, les députés. Il est donc inconcevable et invraisemblable qu'un citoyen, parce qu'il a un statut corporatif, puisse exproprier un autre citoyen. Je m'interroge sur notre capacité à négocier avec un adversaire qui a tout pouvoir de décision alors que nous n'avons que notre désir de protéger nos acquis et nos terres déjà dépouillés de leurs forêts?

David contre Goliath

Surtout, notre but n'est pas d'identifier Ultramar comme le grand méchant loup. L'entreprise s'est comporté comme la société d'hier lui indiquait de se comporter, et ce sans mauvaise foi. Par-contre, la méthode aurait du se faire avec un processus tel que << Natural Step >>. L'approche devrait se refaire depuis le début. Notre gouvernement lui-même aurait du inclure les opinions des communautés avant de donner son accord.

Le CREM et la coalition

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie a fait partie de la table de concertation sur le projet Pipeline Saint-Laurent pour le secteur MRC des Maskoutains, MRC la Vallée-du-Richelieu et la MRC Lajemmerais en Montérégie. Il a été invité pour son rôle qui favorise la protection de l'environnement, le développement durable et son implication active dans le milieu.

Plusieurs sujets y ont été abordés. Le CREM a discuté avec le comité, sa vision et de la concertation qui est importante dans un processus comme celui-ci. Il a aussi partagé ses inquiétudes et préoccupation d'un tracé qui passerait par les espaces boisés de la Montérégie. Le couvert forestier de la Montérégie se retrouve aujourd'hui en situation critique, cela est connu de tous et a fait consensus rapidement.



Le CREM a aussi participé à l'élaboration des principes argumentaires qui suivent du comité technique avec les acteurs du milieu agricole, environnemental et municipal.

ÉLABORATION DES PRINCIPES ARGUMENTAIRES DU COMITÉ TECHNIQUE

Conformément à ses objectifs, le comité élabore un argumentaire visant à justifier un tracé de moindre impact pour le milieu :

1. Puisque le couvert forestier des trois MRC concernées est inférieur aux 30 % idéalement visés (Vallée-du-Richelieu 17 %, Lajemmerais 18 % et Des Maskoutains 11 %), il est souhaitable de conserver le plus de superficies forestières possible. Pourtant, le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) traverse certains bois et ils devront alors être coupés de la largeur de l'emprise désirée (de 12 à 18 mètres);
2. Le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) traverse plusieurs bois qui sont protégés ainsi que des milieux d'intérêt écologique sensibles dont, en particulier, le bois de Verchères et le corridor forestier de Saint-Charles. Ceci n'est pas désirable;
3. De nombreux cours d'eau sillonnent les territoires des MRC Vallée-du-Richelieu, Des Maskoutains et Lajemmerais. Le tracé d'infrastructures linéaires telles que pipelines, gazoducs ou routes ont tous avantage à minimiser le croisement de ces cours d'eau afin de réduire les impacts sur le milieu hydrique;
4. Le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) prévoit la création d'une nouvelle servitude en zone agricole permanente, imposant notamment des contraintes significatives pour l'agriculture. L'utilisation de servitudes déjà existantes est donc souhaitable afin de réduire les contraintes à l'agriculture;
5. Le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) ne suit pas le cadastre (ligne de lot) des terres. En général, l'installation d'infrastructures linéaires telles que pipelines, lignes de transport d'électricité ou routes ont tous avantage à suivre le cadastre afin de réduire les impacts. De cette façon, l'enclavement de terres et la nécessité de circuler dans la servitude s'en trouvent minimisés;
6. Le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) comporte des difficultés d'accès considérables en cas d'intervention ou d'entretien de la conduite (et des équipements afférents) car il est situé en plein milieu de zones cultivées, et non à proximité de voies de circulation. Ceci peut également entraîner des coûts supplémentaires reliés à la sécurité publique pour certaines interventions en matière de protection contre les incendies;
7. Le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) passe à proximité de plusieurs secteurs d'habitation (secteurs de la route 137 à La Présentation, route 133 à Saint-Charles et rue de l'Anse à Saint-Marc) alors qu'il est relativement loin des secteurs industriels de Saint-Hyacinthe, Saint-Mathieu et Beloeil. L'inverse est souhaitable;
8. La localisation d'infrastructures - telles des vannes de sectionnement - le long de la servitude du tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) aura un impact visuel significatif sur le paysage et sur la vocation récréotouristique de certains secteurs, comme celui du Chemin des Patriotes et la route 223;
9. Le territoire agricole doit être utilisé en priorité pour les activités agricoles. Lorsqu'une servitude existante ou un secteur industriel est présent, il doit être dédié prioritairement aux projets industriels, tels qu'un projet de pipeline pétrolier;

10. Dans un objectif de développement durable, tout nouveau projet d'infrastructure doit chercher à réutiliser, à revaloriser et à recycler les infrastructures existantes. En n'utilisant aucun élément de la servitude détenue par Imperial Oil (ESSO), le tracé privilégié par Ultramar (tracé du 15 mai 2006) ne met pas l'emphase sur cette approche de développement durable;
11. L'implantation d'un nouveau pipeline sur le territoire contribuera à augmenter le niveau de risque de déflagration ou d'accident. Il sera important de quantifier ce nouveau risque et de s'assurer que le promoteur prendra la responsabilité financière afin de compenser les frais qu'engendrera cette augmentation du niveau de risque, tel que les frais de formation du personnel responsable de la sécurité civile et le coût d'achat et d'entretien des équipements qui devront être utilisés;
12. Au-delà des compensations individuelles que recevront les propriétaires de terres touchés par le projet, le Pipeline Saint-Laurent aura un impact collectif sur la population du Québec. Perte de terrains boisés, impact sur les milieux fragiles, pression sur la population de plantes rares, tels sont des exemples d'éléments qui doivent faire partie des compensations collectives à défrayer par les promoteurs et pour le moment, elles n'ont pas été annoncées par Ultramar;
13. La venue d'une nouvelle infrastructure de type pipeline pétrolier engendrera des dépenses supplémentaires pour les MRC et municipalités concernées (modifications du schéma d'aménagement, des règlements municipaux, frais pour la sécurité civile, tenue de multiples réunions de travail autour du projet, etc.). Ces dépenses doivent être compensées à la hauteur de leurs Inconvénients par les promoteurs du projet.

Pourquoi le tracé? Ultramar

Le tracé Ultramar

Le tracé retenu par Ultramar comporte des faiblesses certaines en Montérégie. La possibilité de se servir des installations Esso ne semble jamais avoir été examinée avec sérieux. Cette structure étant déjà existante et inutilisée, il aurait été préférable de l'utiliser dans une perspective de développement durable.

Si elle ne sert pas actuellement, comment peut-on affirmer avec assurance que la nouvelle structure ne serait pas inutilisée dans le futur?

Dans deux précédent dossiers TQM, les infrastructures ont utilisé des servitudes déjà existantes, soit dans les régions de Granby et Montréal-Est. (voir document en annexe, Gazoduc Granby)

Pourquoi n'est-ce pas possible dans ce projet?

Pour quelle raison Ultramar et le MTQ n'ont pas de sérieuse discussion afin d'éviter les propriétés de citoyens?

La servitude n'appartiendrait pas seulement à Ultramar et un citoyen ne pourrait pas vendre s'il le désirait?

L'optique de l'autoroute 40 et 20 a-t-elle été envisagée?

Pourquoi Ultramar n'envisagerait pas de creuser plus profond et ne consentirait pas à être entièrement responsable de ses infrastructures?

La machinerie agricole pourrait circuler avec assurance...

Pourquoi Ultramar ne négocie pas le tracé avec la Coalition?

RELEVÉ FAUNIQUE ET FLORISTIQUE DU BOIS DE VERCHERE SITUÉ DANS LE TRACÉ DU PIPELINE D'ULTRAMAR

- **Le tracé dans sa partie du Bois de Verchères**

- **Description du milieu**

- Le boisé de Verchères est un des plus grands boisés de la Montérégie, avec ses 5,600 hectares de terrain. Cette forêt est riche sur le plan de la biodiversité. Elle est constituée de terrains à propriété privée. Elle fait partie des zones à protéger identifiées par la CMM. D'autres régions boisées seront touchées, par exemple le Bois de Saint-Charles, mais les moyens ainsi que le temps ne nous permettaient pas de tout recenser. Nous nous sommes donc concentrés sur le bois de Verchères, communément appelé le << FER À CHEVAL >>.
 - Plusieurs activités sont pratiquées dans cette forêt, Entre autres la production acéricole, ainsi que des activités forestières ou récréatives à faible impact.



- **Éléments importants du bois de Verchères**

- **Flore**

- Inventaire de la flore

- Loi sur les plantes à statut particulier

-

- Inventaire de la flore à statut précaire

- Chiffre ou liste

- Carte satellite avec indicateurs des espèces



- Importance d'éviter le passage par le bois de Verchères.

-

- **Couvert forestier**

- Recommandation qui a été faite par le ministère et des organisations environnementales de protection concernant la protection du pourcentage du couvert forestier.

- Description du milieu et de son couvert forestier.

- Problématique

- Commentaire

- Importance d'éviter les coupes dans la partie du tracé qui traverse le boisé de Verchères

- **ACÉRICULTURE**

- L'acériculture fait partie du patrimoine québécois de cette région. Ces installations et ces lots boisés sont souvent transmises de père en fils.
- Dans cette partie du boisé de Verchères, les deux extrémités du boisé sont dominées par l'érable à sucre. Cette espèce dominante est accompagnée par le hêtre à grandes feuilles, le frêne d'Amérique, l'érable rouge et plusieurs autres espèces. Ces terrains sont souvent utilisés à des fins de production acéricole par certains propriétaires.
- La production acéricole y est un levier économique pour certains producteurs de la région. La majorité des producteurs sont maintenant équipés d'installations de récolte de sève par système de tubulure et de tout l'équipement moderne qui est nécessaire pour la transformation. Il y a aussi d'autres producteurs qui exercent cette activité de façon plutôt artisanale, pour leur utilisation personnelle et familiale.
- Il y a plusieurs érablières qui sont exploitées depuis une centaine d'années.
- Il est donc nécessaire de continuer d'exercer ces pratiques de façon durable. Ceci afin de conserver cet environnement pour les générations à venir.



- **RÉCOLTE FORESTIÈRE**

- Dans ce secteur du boisé de Verchères, la forêt est souvent aménagée depuis plusieurs années par les propriétaires. La récolte de bois y est donc faite de façon respectueuse dans une perspective de conservation.
- Cette pratique vise surtout la cueillette du bois de chauffage à des fins d'utilisation personnelle. Les propriétaires récoltent le bois sous forme de **coupe de récupération**. Cette forme de récolte consiste à prélever les arbres affaiblis, malades ou morts. Il ne faut pas oublier que cette forêt a été gravement touchée lors de la tempête de verglas de janvier 1998. Ce qui a généré une forte augmentation d'arbres à être récupérés.
- Les conséquences de cette tempête sont remarquables encore après neuf ans.
- Parfois des propriétaires peuvent récolter du bois de structure, pour des utilisations personnelles. Par exemple, pour faire des réparations de bâtiments agricoles. La récolte forestière est faite de façon à s'assurer de la pérennité de la ressource et de cette forêt.
- Elle est aussi faite dans le respect des différents règlements que les MRC
- ont adoptés pour ce genre de pratique.



• ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE

- Le boisé de Verchères par sa situation géographique, favorise les propriétaires pour son utilisation à des fins d'activité récréatifs.
- Tout au long de l'année, les propriétaires peuvent y pratiquer différentes activités de plein air comme la randonnée pédestre, la raquette, l'observation de la flore et la faune etc.
- L'automne On y pratique aussi la chasse. C'est majoritairement la chasse au cerf de Virginie qui est faite dans ce secteur.
- En période hivernale, il y a les clubs de VTT et de motoneige de la région qui utilisent ce milieu pour y faire passer leurs sentiers saisonniers. Par contre de plus en plus de propriétaires émettent des règles pour forcer les utilisateurs à se comporter comme des protecteurs de leur environnement. D'ailleurs certains utilisateurs ont été mis à contribution pour les observations fauniques.



- COUVERT FORESTIER

- En Montérégie, la plupart des MRC ont une trop faible superficie de milieu forestier. La MRC de la Vallée du Richelieu et la MRC de La Jemmerais touchent le bois de Verchères. Elles ont toutes deux un couvert forestier de l'ordre de 18 %, selon l'étude faite par GEOMONT. La déforestation qu'a connue la Montérégie a provoqué une situation préoccupante dont il faut tenir compte dans les prochaines décisions qui touchent le couvert forestier.
- Les faibles superficies de la forêt en Montérégie sont attribuables au développement résidentiel, industriel et agricole. Les conditions climatiques de la Montérégie, ces sols fertiles, ont favorisé l'expansion des zones agricoles.
- Il est fait mention de ceci dans le rapport sur les exploitations agricoles, (rapport février 2005) et aussi dans les questions du MDDEP concernant ce projet (voir volume 5, chapitre 3 page 3-25 question 46) dans le rapport d'étude d'impacts. Le Gouvernement recommande aux MRC dont le territoire inclut des municipalités qui contiennent une superficie forestière inférieure à 30 % d'adopter une réglementation afin de contrôler le déboisement. Les deux MRC concernées ont d'ailleurs des règlements concernant le déboisement et interdisant les coupes à blanc.
- Il y a aussi des études qui démontrent que le seuil critique du déboisement se situe à 30 % de superficie. En dessous de ce seuil, il y a donc perte de biodiversité. Il existe une grande préoccupation sur le problème du déboisement de la Montérégie.

- Plante à statut particulier

- Tout au long de ces travaux de caractérisation, plusieurs variétés de plantes à statut particuliers ont été identifiées dans ce secteur.
- Nous avons observé une espèce floristique qui selon la liste du MDDEP est identifiée comme une espèce menacée. Nous avons également observé au moins cinq espèces floristiques à statut vulnérable selon la même liste. Les relevés ont été photographiés et des prises de points GPS ont assuré une bonne identification des lieux. Les relevés fauniques ont aussi permis de prendre des photos et des identifications d'espèces aviaires et d'amphibiens. Parmi les espèces d'oiseaux recensées, nous avons fait la rencontre de grand héron, grande aigrette, buse à queue rousse, épervier de Cooper une seule fois, chardonneret, cardinal et plusieurs autres. Nous avons aussi fréquenté et identifié par leurs chants des rainettes faux grillon au printemps, grenouilles des marais, des renards, chevreuils, rats musqués et autres.
- Cinq disques compact accompagnent ce mémoire en annexe avec des données GPS reliées aux identifications. Plus de 2,000 photos et films avec les preuves qui confirment nos informations.

- **Relevé et analyse du bois de Verchères**

- Des relevé Faunique et floristique ont été faits entre avril 2006 et décembre 2006. Ils ont été exécutés par Richard Marois et Patrick Brissette, tous deux du Conseil régional de l'environnement de la *Montérégie*.

- Biographie :

- Richard Marois

- M. Marois est président du Conseil régional de l'environnement de la *Montérégie*. Il est incontestablement un acteur communautaire reconnu de ses pairs. Il occupe son poste de président depuis plus de trois années. Il est citoyen de la ville de Brossard.
- Représentant environnement au Bureau de normalisation du Québec dans le domaine des eaux usées.
- Siège au forum de la santé de la population montérégienne.
- Représentant environnement à la commission consultative de la Cré Longueuil .
- Conseil d'administration de la Cré Montérégie EST.
- Administrateur de la Zone d'intervention prioritaire Ville-Marie à Montréal.
- Représentant national des Cre dans le domaine de la santé environnementale.
- Il a contribué au plan de conservation des milieux naturels de la ville de Longueuil

- Il est aussi instigateur de coopératives éoliennes en Montérégie
- Président du comité de citoyens Résidant Vert
- -----
- Patrick Brissette
- M Brissette est citoyen de la ville de Sainte-Julie. Il est propriétaire d'un boisé dans le bois de Verchères.
- Instigateur d'une pétition pour la préservation du milieu faunique du bois de Verchères
- Administrateur du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
- Un des initiateurs de la coalition MRC,UPA, Covabar, Crem, Centre de la nature et citoyens du dossier pipeline Ultramar
- Il a contribué à prendre des relevés du bois de Verchères pour favoriser une meilleure connaissance de ce secteur
- Responsable de la protection du bois de Verchères pour le Conseil régional de l'environnement de la *Montérégie*
- -----
- -----
- Une cinquantaine de sorties ont été faites, d'une durée d'environ trois à quatre heures chacune. Elles ont été faites à différentes périodes de la journée et même en soirée afin de favoriser le plus d'observations différentes possible.
- 137 plantes ont été identifiées avec photos à l'appui.
- Plusieurs espèces d'oiseaux, reptiles et mammifères ont été observés.

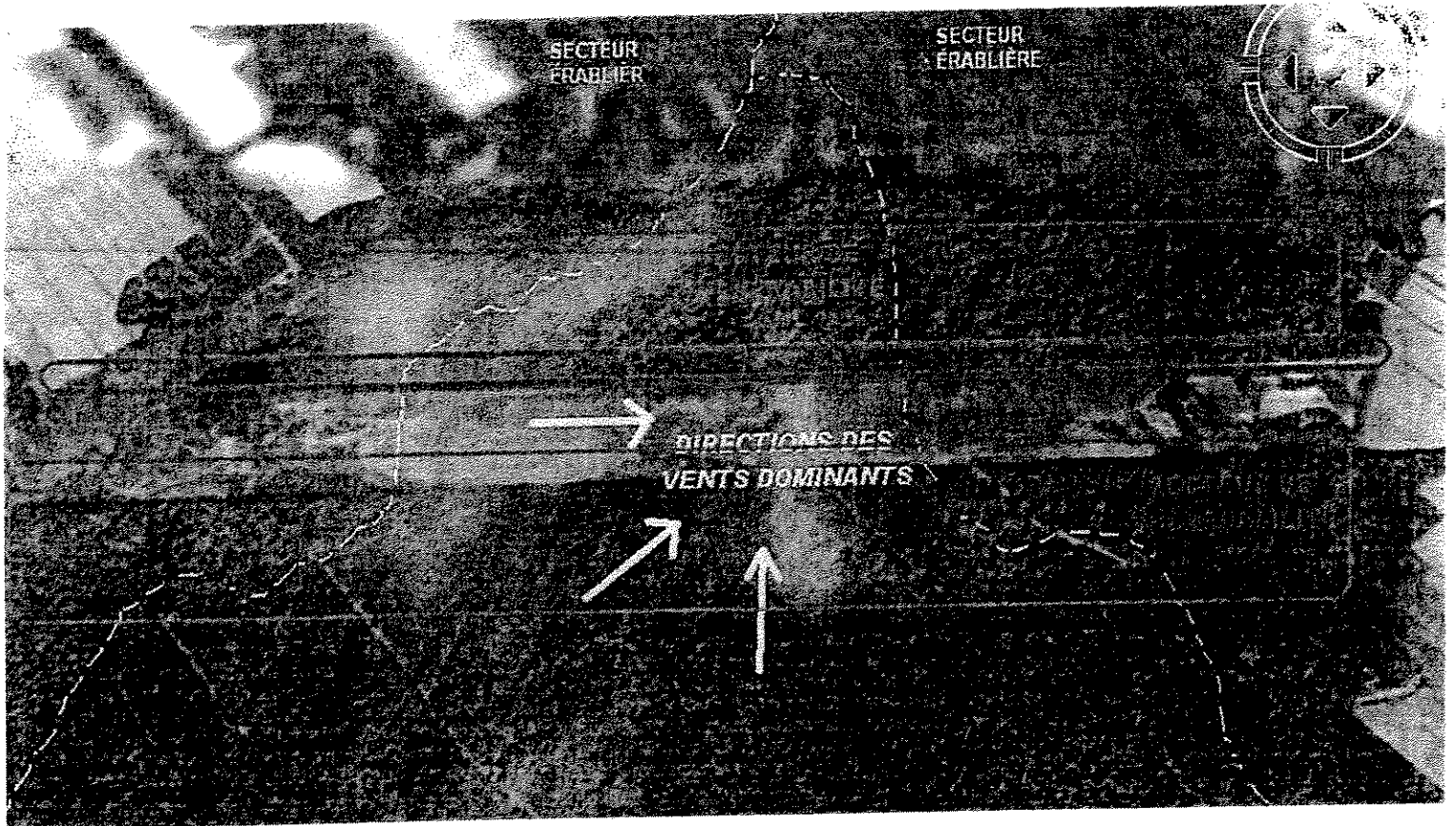
- Impact négatif sur le boisé de Verchères

- Le déboisement potentiel du fait du passage du pipeline dans le boisé de Verchères ajoutera à la largeur du déboisement de l'emprise déjà existante d'Hydro-Québec. Cet élargissement du corridor aura un effet négatif sur la forêt adjacente à ces emprises. Cette coupe devrait faire augmenter la prise des vents, et par le fait même en augmenter le risque de bris.
- Au fil des années, on observe une plus grande quantité d'arbres endommagés dans le secteur de l'emprise d'Hydro-Québec. Les propriétaires se souviennent bien des renversements de plusieurs arbres qui ont eu lieu de part et d'autre de l'emprise lors de l'été de 1994. D'ailleurs, on peut voir encore les souches renversées dans le secteur des érablières du côté de Saint-Mathieu de Beloeil.
- A L'automne dernier, nous avons connu une période de grand vent. Encore une fois, c'est le secteur près de l'emprise qui a été plus lourdement touché.
- Si on observe les statistiques des vents relevés a l'aéroport de Saint-Hubert (mentionnées dans l'étude d'impact du promoteur), on relève que les vents dominants viennent du sud ou de l'ouest. Sur la carte qui est à la page suivante, on voit bien la direction du vent par rapport au terrain. On a indiqué des secteurs qu'on a appelé << zones de vulnérabilité >>. Ce sont les zones où on a observé au fil des années, le plus d'arbres endommagés. Nous croyons que cette situation est due aux emprises.

Impact négatif sur le boisé de Verchères

- Il ne faut surtout pas oublié l'effet lisière que ce genre de coupe provoque. On sait que l'effet lisière a des impacts sur les espèces animales et végétales, car les conditions du milieu son modifié. L'effet lisière se retrouve aussi dans la **zone de vulnérabilité**.
- Les lisières des boisés sont plus ensoleillée et soumis au vent plus fort. Il faut aller a environ 75 à 100 mètres à l'intérieur du massif forestier pour observer une diminution de l'effet lisière.
- On reconnaît que l'emprise d'Hydro-Québec avait déjà provoqué cet effet de lisière lors de sa construction dans les années 60. Mais selon nos observations et les commentaires recueillis des propriétaires, il a pris plusieurs décennie avant que les bordures de cet emprise se protège légèrement avec de nouveau arbre plus petit et plus branchu. Mais ces petits arbres ne suffise pas a contré l'effet lisière.
- Selon l'expérience dans le domaine et les commentaires des exploitants acéricole, lorsqu'une érablière et soumis au vent, son rendement et généralement diminué. Le vent froid ralenti le dégel.

Tracé dans le boisé de Verchères



- Zone de risque

- Dans la partie ouest du secteur à l'étude, on observe que le sol est instable. Selon le schéma d'aménagement de la MRC de La Jemmerais, ce secteur fait partie d'une zone de contraintes particulières, contraintes naturelles car il peut se produire un mouvement de sol. Cette zone est déterminée en fonction de la dynamique géomorphologique et de risques potentiels d'instabilité du sol. Certaines caractéristiques, telle que la pente du terrain, la nature des sols et la présence de caractéristiques érosives, laissent supposer que le profil topographique pourrait éventuellement être remodelé.
- Le promoteur propose donc de faire un forage directionnel à cet endroit afin de passer sous le lit du ruisseau. De part et d'autre, ce ruisseau est longé par des sols très instables.
- Pourquoi le promoteur ne fait pas du forage sur l'étendu totale du bois de Verchères ?
- Pourquoi il ne tente pas de se concerter avec la coalition qui favorise le couloir Esso ?
- Du côté Ouest, l'endroit où il peut y avoir forage, il y a eu deux ans un glissement de terrain s'est produit. Dernièrement (novembre 2006), un glissement de terrain très important s'est produit à l'est du forage prévu. Un glissement qui s'est fait sur environ 20 mètres de largeur, emportant plusieurs arbres pour aller boucher complètement le ruisseau en bas de la pente. (photo en annexe)
- Nous sommes particulièrement inquiets des dangers que pourrait entraîner un tel glissement de terrain sur un pipeline. S'il arrivait une telle situation et que le pipeline cède sous la pression ou autre, une catastrophe écologique se produirait. Il y aura donc contamination du grand ruisseau. Celui-ci parcourt environs 2,5 Km en zone forestière et par la suite 5 Km en zone agricole avant de se déverser dans la rivière Richelieu.



PHOTOS de glissement de terrain dans la zone de risque.
Ces photos ont été prises à St-Amable cet hiver tout près du
tracé privilégié par le promoteur.

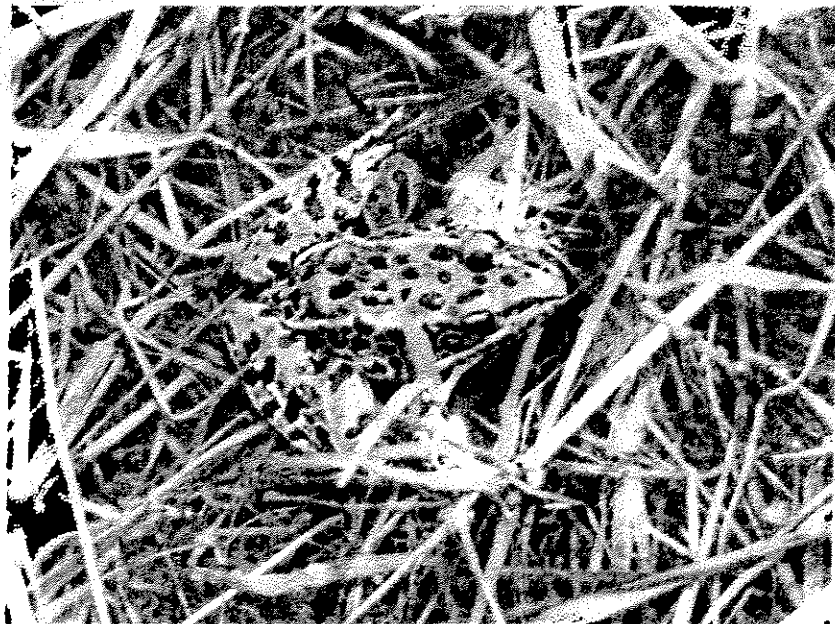


• BILAN DES RELEVÉS FAUNIQUES ET FLORISTIQUES

- L'étude que nous avons menée s'est faite dans le boisé de Verchères, secteur touché par le projet du Pipeline Saint-Laurent de la Compagnie ULTRAMAR.
- Au courant de l'année, nous avons fait environ **50 à 60 visites** du secteur visé par le projet.
- La plupart des visites duraient plus de 4 heures, totalisant plus de **300 à 400 heures**.
- Nous avons identifié **137 espèces de plantes** dont plusieurs font partie de la liste des plantes menacées ou vulnérables du Ministère du développement Durable Environnement et Parcs (MDDEP).
- L'observation a permis d'identifier **des espèces d'amphibiens et des espèces de reptiles**.
- Nous avons eu la chance d'observer à plusieurs reprises une famille de castors.
- Plusieurs oiseaux ont été vus. Bien entendu il reste du travail à faire dans ce domaine car l'étude a été faite de façon bénévole et sans ressources financières.
- La plupart de nos observations ont des photos à l'appui. Pour permettre l'identification de toutes nos observations, nous avons investi encore des centaines d'heures en triage et classification.
- **1,500 photos de plantes** ont été prises, nous avons environ **500** autres photos de toutes sortes, d'**animaux, champignons, arbres** et tout l'environnement pour un total de **plus de 2,000 photos**.

Annexe photographies et cartographie

En annexe sont joints cinq disques compacts avec photos, vidéo-clips et cartographie et identification GPS des relevés faits lors des visites du bois de Verchères.



Conclusion

Conclusion

Nous pensons que le promoteur n'as pas tout fait son possible afin de permettre une bonne concertation avec le milieu. Il est indéniable que le promoteur a fait des gestes positifs mais il reste un grand chemin à parcourir. Le milieu a démontré une rare démonstration de concertation et de développement durable. Les acteurs municipaux, environnementaux et politiques ce sont concertés en faisant des compromis. Le pipeline aura une existence possible de 80 années. La Montérégie est confrontée a un constat de déboisement majeur causé par des erreurs du passé. Notre société est dans un tournant écologique significatif pour les prochaines décennies. Les changements climatiques ne font plus partie de la prophétie, mais ils sont maintenant un constat. Nous devons tous travailler dans une perspective de développement durable.

Pour ces raisons, nous recommandons les options suivantes :

Qu'une table de médiation soit créée avec la coalition, Ultramar ainsi qu'un médiateur pour choisir un tracé qui ferait consensus.

Que Ultramar étudie le projet de déracinement de la Zip ville Marie plutôt que de déboisé notre région quand il y aura obligation de déboisement.

Que les compensations financières tiennent compte des inconvénient futur des propriétaires.

Qu'une fondation environnementale Montérégienne soit créée par Ultramar ou ceux-ci pourrait siéger avec les acteurs de notre milieu et ce en tenant compte des inconvénients directs et indirects. (boisé et gaz à effet de serre) Cette fondation aurait un travail de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement et au développement durable et d'appui au acteurs environnementaux.

Lexique et abréviations

Crem Conseil régional de l'environnement de la
Montérégie

UPA Union des producteurs agricoles

MRC Municipalité régionale de comté

MDDEP Ministère du Développement Durable, de
l'Environnement et des Parcs

RNCREQ Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec

Covabar Comité de concertation et de valorisation du
bassin de la rivière Richelieu

MTQ Ministère des transport du Québec

Zip Ville-Marie Organisme de protection du fleuve
Saint-Laurent, Zone d'intervention prioritaire Ville-Marie

VTT Véhicule tous terrain



Rédaction et Correction

Rédaction :
Richard Marois
Patrick Brissette

Correction :
Benoit Paré







L'avenir est au
développement durable